



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 87764

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la politique de lutte contre la toxicomanie. Si le problème de la consommation de drogues a toujours existé, des faits nouveaux méritent d'être signalés. Les jeunes sont en effet de plus en plus sollicités et exposés et on peut considérer que l'augmentation du nombre de saisies correspond à une augmentation du trafic. On constate aussi une forte hausse du nombre des polyconsommations. La politique de prévention et de répression porte ses fruits, selon une étude menée en 2008 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies: la dépénalisation est refusée par 85 % de nos concitoyens, les drogues sont perçues comme plus dangereuses qu'il y a dix ans, et le projet de salles d'injection fait l'objet d'un rejet massif. Elle lui demande si cette politique de prévention et de répression, dont les résultats positifs doivent être soulignés, va toujours être dirigée, voire intensifiée, en faveur des jeunes, et à travers quels moyens.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 fait de la diminution des consommations de drogues par les jeunes une priorité absolue. Ce plan repose sur trois orientations essentielles : prévenir les premières consommations et les usages des produits illicites ainsi que les abus d'alcool, en ciblant les jeunes et en mobilisant parents et adultes ; conduire une action résolue pour que l'offre de produits diminue ; diversifier la prise en charge sanitaire des usagers de drogues et d'alcool, en ciblant particulièrement les populations les plus exposées et les plus vulnérables. Dans le cadre de la prévention, des données pertinentes doivent être portées à la connaissance de tous, parents, enseignants, éducateurs, professionnels de santé, consommateurs, usagers potentiels. De nombreuses séances d'information sont réalisées à cet effet dans les établissements scolaires ainsi que dans d'autres lieux fréquentés par les jeunes, telles que les missions locales. Notre pays dispose aussi d'un réseau de plus de 250 consultations spécialisées, dites consultations « jeunes consommateurs », qui permettent d'informer et d'orienter les jeunes consommateurs de cannabis, ainsi que leurs parents ou leurs proches. Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011, des actions visant à améliorer la qualité des pratiques de ces consultations et leur fréquentation sont en cours. Intervenant dans le cadre des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), ces consultations ont pour vocation d'assurer une information et une évaluation aux premiers stades de la consommation et déclencher une prise en charge brève, ou une orientation, si nécessaire. Deux lignes téléphoniques (« écoute cannabis » et « drogues info service ») sont également en capacité de diffuser une information de qualité et s'accompagnent d'une information en ligne, constamment disponible sur le site <http://www.droques-info-service.fr>. Par ailleurs, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 prévoit également la formation de responsables académiques, pour l'aide au repérage précoce et à l'orientation d'élèves en situation de consommation de substances psychoactives. Le plan « santé des jeunes », lancé en février 2008 par le ministère de la santé, a également prévu une mesure dont l'expérimentation débutera au second semestre 2010, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une consultation de prévention annuelle et gratuite

chez le médecin généraliste de leur choix, même sans accord parental pour les mineurs. Plusieurs campagnes médiatiques ont été lancées par le Gouvernement : en octobre et novembre 2009, sur les dangers des drogues et pour réaffirmer l'interdit de leur usage, en 2010 et 2011, avec une campagne rappelant la légitimité du rôle préventif des parents, et durant l'été 2011, la rediffusion de la campagne de prévention de l'alcoolisation aiguë chez les jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87764

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9901

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9234